

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Rennalux Scurente

Code des commerces : A70-030

Ligne de produits: Tintolav

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

De mise à niveau et d'actualisation des chamois foncé

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS02, GHS07, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:

Flam. Aerosol 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2

Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aérosol qui s'enflamme facilement, même à basse température, risque d'incendie

Le produit, s'inhalé, provoque des irritations aux manières respiratoires ; si porté pour entrer en contact avec la peau, il provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème

Attention : l'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

L'inhalation répétée des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS02, GHS07, GHS09 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et savon.

Stockage

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Contient:

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	> 30 <= 50%	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 2, H411			927-510-4	01-2119475 515-33-xxxx
Butane	> 20 <= 30%	Flam. Gas 1, H220	601-004-00-0	106-97-8	203-448-7	
Isobutane	> 10 <= 20%	Flam. Gas 1, H220	601-004-00-0	75-28-5	200-857-2	
Propane	> 10 <= 20%	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	601-003-00-5	74-98-6	200-827-9	
1,2-dichloropropane	> 1 <= 5%	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	602-020-00-0	78-87-5	201-152-2	

SECTION 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dans un ambient très aéré.
APPELER UN DOCTEUR.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens conseillés de l'extinction:

CO2 ou extincteur a poudre.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

Produit sous pression dans le récipient métallique hermétique (barres maximum d'essai de pression 15). Pour refroidir les récipients avec de l'eau nebulized essayant de les enlever du feu. Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peut venir projeté à la distance avec la violence (protéger la tête avec un casque emergency).

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Enlever de la zone environnante se rappelant que les probables chauffages pourraient projeter la bouteille à une distance remarquable

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Donné à l'herméticité de la bouteille d'aérosol, il est quelque peu improbable que puisse être le rejet considérable.

Cependant au cas où un certain récipient supportait tel endommager pour provoquer une perte, isoler la bouteille dans l'issue la portant à l'air ouvert ou la couvrant de matériel inerte et non combustible (es. le sable, la terre, la vermiculite) et ayant l'astuce évitent chaque foyer d'allumage qui pourrait impliquer un risque d'incendie sérieux.

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs
- Faire attention maximum dans la manipulation du produit. Éviter les coups ou les frottages.
- Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.
- Pendant le travail ne pas fumer.
- Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
- Les vapeurs sont plus lourdes d'air et peuvent être écartées sur la terre et formant les mélanges explosifs avec l'air.
- Empêcher la formation des concentrations inflammables ou explosives dans l'air.
- Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
- Pas trou ou brûlure pas même après l'utilisation. Pas jet sur des flammes ou des corps incandescents. Employer dans les zones suffisamment aérées.
- Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
- Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
- Réceptif sous pression. Conserver dans les endroits aérés, dans les paquets originaux, protégés contre des sources de chaleur et contre les faisceaux solaires.
- Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
- Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.
- Fabrication industrielle (tous types):
- Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.
- Ménages privés (= public général = consommateurs):
- Manipuler avec précaution.
- Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,
- Conserver le récipient bien fermé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Relativement aux substances contenues:
- Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques:
- Dérivées des niveaux sans effet (DNEL)
- À long terme des effets-Oral-systémique-> travail n/a-General population 149 mg/kg poids corporel/jour
- À long terme systémique effets-dermique--> travail 300 mg/kg bw/jour-General population 149 mg/kg poids corporel/jour
- Des effets systémiques à long terme – Inhalation--travail 2085 > mg/m-General population 447 mg/m

Butane:

- TLV (ACGIH) = 1 000 ppm
- ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).
- TWA : 1000 ppm 8 heure (s).
- NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).
- TWA: 1 900 mg/m 10 heure (s).
- TWA : 800 ppm 10 heure (s).
- OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).
- TWA: 1 900 mg/m 8 heure (s).

TWA : 800 ppm 8 heure (s).
Butane EH40 WEL TWA 600 ppm 1.450 mg/m³

Isobutane:

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).
TWA : 1000 ppm 8 heure (s).
NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).
TWA: 1 900 mg/m 10 heure (s).
TWA : 800 ppm 10 heure (s)

Propane:

TLV: (gaz d'hydrocarbures aliphatiques) 1000 ppm comme TWA ; (ACGIH, 2005).
ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).
TWA : 1000 ppm 8 heure (s).
NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).
TWA : 1800 mg/m 10 heure (s).
TWA : 1000 ppm 10 heure (s).
OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).
TWA : 1800 mg/m 8 heure (s).
TWA : 1000 ppm 8 heure (s).
OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).
TWA : 1800 mg/m 8 heure (s).
TWA : 1000 ppm 8 heure (s)

1,2-dichloropropane:

TLV : TWA 10 ppm en A4 SEN (non classifiable comme un cancérigène pour les humain) ; (ACGIH, 2007).
MAK : classe cancerogenicit: 3 b ; (DFG 2006).
Etats-Unis OSHA : 75 ppm TWA ; 350 mg/m³ TWA
Belgique-TWA : 75 ppm VLE ; 352 mg/m³ VLE Belgique-STEL : 110 ppm VLE ; 515 mg/m³ VLE
France-VME : 75 ppm VME ; 350 mg/m³ VME
Malaisie : 75 ppm TWA ; 347 mg/m³ TWA 75 ppm
Pays-Bas : MAC ; 350 mg/m³ MAC
Espagne : 75 ppm VLA-ED ; 352 mg/m³ VLA-ED Espagne : 110 ppm VLA-EC ; 517 mg/m³ VLA-EC

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Employer les regards emergency à la norme EN-166

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 /



EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Éviter le contact direct avec la peau

Utiliser les vêtements de préférence non-statiques de coton

c) Protection respiratoire

Employer dans suffisamment bien aéré ambiant, ne pas inhaler le produit.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Liquide incolore sous pression	
Odeur	Musc blanc caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	nas pertinent	
Point de fusion/point de congélation	< -100 °C (gas liquido)	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> -42 °C (vedelgaasi)	
Point d'éclair	< -80 °C (vedelgaasi)	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	9,5% vol / 1,8% vol	
Pression de vapeur	3,2 bar	
Densité de vapeur	> 2 (vedelgaasi)	
Densité relative	0,65 kg/l	
Solubilité	liposoluble	
Solubilité dans l'eau	non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	
Volume de récipient	800 ml	
Volume du produit	600 ml	
Pression à 20°C	3,2 bar	
Pression de déformation	16,5 bar	
Pression d'éclatement du réservoir	18 bar	
Point d'éclair de la phase liquide	< 21 °C	
Inflammabilité de propulseur	< 0 °C	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
-----------------------------------	--------	--------------------------

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter le chauffage du produit, pourrait éclater.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

Le produit d'aérosol est stable pendant une période avancée de 36 mois et en conditions normales du stockage ne peut pas se produire des réactions dangereuses parce que le récipient est jugé presque hermétique.

Afin d'éviter que le métal du récipient peut être détérioré, prise lointaine des produits à la réaction acide ou de base. Attention à la chaleur dans les températures avancées à 50°C peut causer une augmentation de la pression à l'intérieur de du récipient et peut arriver à la déformation de la bouteille jusqu'à l'explosion.

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 77.880,0 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

- (c) lésions oculaires graves / irritation: 1,2-dichloropropane: Yeux-lapin résultat : Irritation des yeux doux
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (f) cancérogénicité: 1,2-dichloropropane: CIRC : Groupe 3-3: inclassables quant ses carcinogenicit humaine (1,2-Dichloropropane)
- (g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Le produit, s'inhalé, provoque des irritations aux manières respiratoires. - Attention : l'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges. Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques: Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : STOT Exp seul. 3 (déclaration de danger : H336 peut provoquer somnolence ou vertiges. Affecté organes : système nerveux. Voie d'exposition : Inhalation
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques:

DL50 orale, Rat LD50 > 5840 mg / kg p.c. (rat)

CL50 Rat Inhalation (4:0) > 23,3 mg / L d'air (homme/femme)

DL50, voie cutanée Rat > = 2800 mg/Kg p.c.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5840

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2800

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 23,3

Butane:

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 658

Isobutane:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 570000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 570000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 658000

Propane:

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 410000

1,2-dichloropropane:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air peut être atteint très rapidement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux, la peau et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur les système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraisse les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir des effets sur le foie et les reins.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Somnolence. Maux de tête. Mal de gorge.

MIGNON MIGNON. Rougeur. Douleur.

Rougeur de le œil. Douleur.

Douleurs abdominales d'INGESTION. Diarrhée. Somnolence. Maux de tête. Nausées. Vomissements.

DL50 par voie orale, rat-1 947 mg/kg

CL50 Inhalation-rat-8-0-14 000 mg/m³

DL50 cutanée-lapin-2000 mg/kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1947

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 14000

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques:

CL50 (83d): > 13,4 mg/l/83d Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

IC50 (72 h): > 10 mg/l/72 h Pseudokirchnerella subcapitata

CE50 (48 h): 12 mg/l/48 h Daphnia magna

C(E)L50 (mg/l) = 10

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

1,2-dichloropropane:

Toxique pour les poissons CL50-Pimephales promelas (Chub)-127.00 mg/l-96 h

toxique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques – Daphnia CE50 immobilisation-13,6 mg/l-48 h

C(E)L50 (mg/l) = 13,6

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le résiduel doit être débarassent à l'égard des normes imposées livrant les récipients vides à une société autorisée et équipé afin de manipuler en sécurité les récipients pressurisés contenant les liquides résiduels et les gaz inflammables. Le récipient vide chauffé à la température plus de 70°C peut éclater

Récupérer si possible. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1950

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs à housse rétractable extensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOL inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 2

Étiquette de danger : 2.1

Code de restriction dans tunnel : D

Quantités limitées : 1 L

EmS : F-D, S-U

14.4. Groupe d'emballage

--

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit présente un danger pour l'environnement

Agent polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucunes données disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description des mentions de danger exposé au point 3

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rennalux Scurente

Publié le 29/07/2013 - Ver. n. 1 du 13/11/2014

12 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

- H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 = Provoque une irritation cutanée.
- H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H220 = Gaz extrêmement inflammable.
- H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 = Nocif en cas d'ingestion.
- H332 = Nocif par inhalation.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.

Adelya, Terre d'Hygiène